



# COMMUNE DE COLOGNY

COMMISSION CANTONALE DE NOMENCLATURE  
Case postale 36

La Mairie est ouverte tous les jours  
de 9 à 11 h. et de 15 à 18 h.  
Samedi excepté

**CADASTRE**  
Reçu le : 1211 GENEVE 8  
- 1 SEP. 1980

Téléphone 36 23 40  
Compte de chèques postaux 12-4220

CB/20/27/PM

1223 Coligny, le 28 août 1980

Concerne : Clos du Môlan et La Tulette

Messieurs,

En collaboration avec Monsieur MULLER, du service de la numérotation, nous avons décidé de modifier l'appellation de l'actuel Clos du Môlan et route de Vandoeuvres 14a à h.

Un petit lotissement récent nous incite à revoir l'ensemble de ce quartier.

Nous vous remettons, sous ce pli, un plan, qui vous orientera sur nos intentions : de la route de Vandoeuvres (en passant par l'actuel Clos du Môlan) jusqu'au chemin des Fourches, le nouveau nom proposé est "Chemin du Môlan". Du chemin de la Gradelle, le Clos du Môlan, jusqu'à l'embranchement, porterait le nom de "Chemin de la Tulette".

Je vous saurais gré de bien vouloir examiner ce problème rapidement et par avance je vous en remercie.

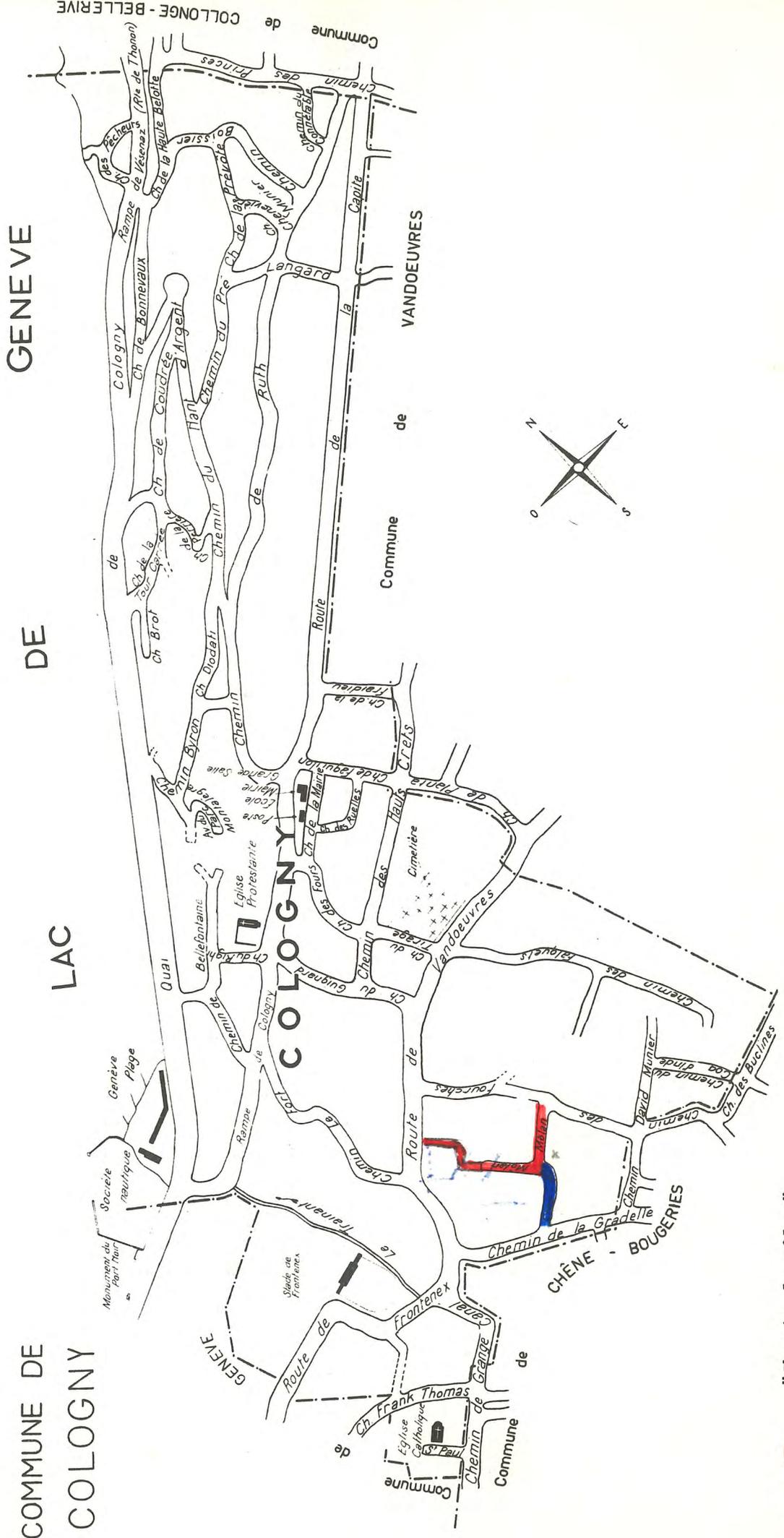
Veillez croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le maire de Coligny :

  
Jean-Pierre Vallon

Annexe mentionnée

Aménagement	
R	2 SEP. 1980
GO	<input checked="" type="checkbox"/>
FPa	<input checked="" type="checkbox"/>
JC	<input type="checkbox"/>
MD	<input type="checkbox"/>
GG	<input checked="" type="checkbox"/>
RS	<input type="checkbox"/>
PB	<input type="checkbox"/>
<u>Luo</u>	<input checked="" type="checkbox"/>



GENEVE

DE

LAC

COMMUNE DE  
COLOGNY

VANDOEUVRES

Commune de

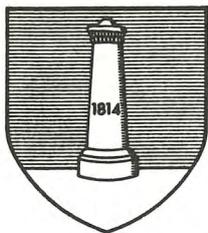


"Chemin du Molan"

"Chemin de la Tulette"



En rouge et en bleu : l'actuel "Clos du Molan"



# COMMUNE DE COLOGNY

---

La Mairie est ouverte tous les jours  
de 9 à 11 h. et de 15 à 18 h.  
Samedi excepté

Téléphone 36 23 40  
Compte de chèques postaux 12-4220

Monsieur Frédéric MULLER  
Cadastre  
Case postale 36

1211 GENEVE 8

CB/3/3

1223 Coligny, le 3 septembre 1980

Concerne : numérotation chemin du Mōlan/chemin de La Tulette

Cher Monsieur,

Pour faire suite à nos divers entretiens, je vous remets, sous ce pli :

- un plan de numérotation
- un accord signé par le maire de Coligny

Je demeure à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaires.

Veillez croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour Le maire de Coligny :

*P. Munier*

Pierre Munier, adjoint

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE L'AGRICULTURE

Communiqué de presse

Commune de COLOGNY

Chemin du Môlan  
Chemin de la Tulette

Par suite de la modification de l'appellation de cette artère, de la modification de son tracé et de l'appellation nouvelle du chemin de la Tulette, la numérotation de ces artères sera dorénavant la suivante:

route de Vandoeuvres	12	devient	2	chemin du Môlan
"	14	"	4	"
"	16	"	6	"
"	18	"	8	"
ch. du Clos-du-Môlan	14H	"	9	"
"	14G	"	11	"
"	14A	"	12	"
"	14F	"	13	"
"	14B	"	14	"
"	14E	"	15	"
"	14C	"	16	"
"	30	"	17	"
"	14D	"	18	"
"	26	"	19	"
"	21	"	20	"
"	24	"	21	"
"	19	"	22	"
"	22	"	23	"
"	17	"	24	"
"	20	"	25	"
"	15	"	26	"
"	18	"	27	"
"	11	"	28	"
"	16	"	29	"
"	14	"	31	"
"	12	"	32	"
"	12A	"	34	"
"	14B	"	41	"
"	12B	"	42	"

5, 7 et 9 restent 5, 7 et 9 ch. de la Tulette.

Cette nouvelle numérotation entre en vigueur le 1er janvier 1981

Publication dans la F.A.O. des 8, 15 et 22 décembre 1980

visa:

*[Signature]*

